Fribourg

Autor(en): **C.C.**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **68 (1980)**

Heft [3]

PDF erstellt am: **28.03.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-275921

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

D'un canton à l'autre

Bien que succinte, cette étude et les observations auxquelles elle a donné lieu permettent de se faire une idée approximative de ce projet de loi fédérale sur l'assurance chômage.

Un désintéressement regrettable

Les électrices attendent de leurs élues aux législatifs des communes une présence attentive, mais aussi une participation active s'exprimant par de fréquentes interventions, sans négliger surtout les objets qui touchent au domaine de la femme.

On constate hélas que notre presse d'information ne mentionne que rarement de telles interventions. Serait-ce un oubli volontaire ? Nous penchons à croire qu'il s'agit bien plutôt d'un certain désintéressement de mandataires femmes dans certains législatifs communaux. Ni la timidité, ni la crainte de s'afficher n'excusent une telle abstention. En voici un exemple : tout récemment figurait à l'ordre du jour du Conseil général du Locle (qui compte sept femmes sur 41 membres) l'introduction du gaz naturel dans le réseau loclois. Sans s'arrêter aux côtés techniques de cette innovation, il eût été du devoir des conseillères de souligner sa supériorité sur le gaz toxique et ses avantages pratiques pour les ménages et les familles, etc. ce qui évidemment sous-entendait de leur part une étude préalable de ce projet. Or, aucune des sept ne s'est exprimée. En revanche quand est venue en discussion la question d'un crédit communal de Fr. 40000 à la paroisse catholique romaine, trois d'entre elles ont pris la parole. Se sentaient-elles plus à l'aise sur ce terrain moins incommode ?

Chaque élue, n'est-ce même qu'au niveau de sa commune, a pour tâche primordiale d'être à même d'intervenir sur tout ce qui touche à la vie de la commune et de ses habitants, de se documenter le mieux possible en étudiant consciencieusement les sujets discutés. C'est à la manière dont elle accomplira son mandat qu'elle sera jugée par ses électrices.

J. H.-D.

Foyer 44

On nous informe qu'un foyer s'ouvrira à Neuchâtel en avril prochain pour l'hébergement temporaire et l'accueil des personnes isolées, momentanément démunies, qui, pour des raisons économiques, juridiques, sociales ou médico-psychiques, se trouvent sans abri ou sans moyens propices à une existence indépendante.

Foyer 44, quai de Champ-Bougin 44, Neuchâtel.

C. C.

Valais

Le cas des maîtresses enfantines

Une profession qui repose entièrement entre des mains féminines s'en trouve dévalorisée. L'analyse générale des fonctions, entreprise par le Département des finances, plaçait les maîtresses enfantines fort loin de leurs collègues des niveaux primaires et secondaires du 1er degré, où règne la mixité.

Lorsque fut rendue publique l'échelle des salaires du personnel enseignant, leur association éleva de vives protestations et réagit aussitôt auprès du gouvernement et des députés. Hier, lors de la discussion du décret au Grand Conseil, plusieurs députés dont Mmes Cilette Cretton, PRDV, et Mathilde Pianzola, PDC, ont vigoureusement réagi contre un classement qui présentait des distorsions évidentes.

Ne pouvant contenir son impatience alors que ces critiques visaient son département, M. le Chef du DIP se mit en devoir de tancer comme un pion, les intervenantes. Mal lui en pris, car, au vote, l'assemblée le désavoua et les maîtresses enfantines, comme celles des travaux créatifs, grimpèrent de quelques échelons.

Solidarité féminine paie.

F. B.

Fribourg

Allocations pour la mère au foyer

Des allocations pour la mère au foyer : voilà une initiative digne d'être signalée, que vient de prendre la commune de Villars-sur-Glâne. Cette allocation sera accordée à tous les employés communaux avec enfants, dont l'épouse travaille... au foyer exclusivement. Elle sera de 100 francs par mois, et sera versée aussi longtemps que la mère n'a pas d'activité lucrative et que les enfants n'atteignent pas 16 ans. L'autorité cantonale justifie sa décision de la manière suivante : cette prestation est destinée à revaloriser le rôle de la mère au foyer ; en prenant en considération les enfants, « elle permet d'intervenir là où il y a véritablement nécessité » ; elle corrige enfin le principe du travail égal, salaire égal en tenant compte des charges relatives à l'éducation des enfants.

Reste à voir si cette décision fera école dans d'autres communes, et pourquoi pas, au sein d'entreprises privées.

C. C.

Jura

Femmes sous-représentées

Une nouvelle enquête organisée par le Bureau de la condition féminine fait apparaître une nette sous-représentation des femmes dans les commissions communales. (Une enquête précédente révélait le même constat concernant la représentation féminine dans les conseils exécutifs et législatifs).

Outre les chiffres, on verra que les femmes nommées dans les commissions permanentes se retrouvent dans des secteurs définis : écoles, œuvres sociales, impôts, dans toutes les communes (82).

Pour ces trois commissions, on lit les pourcentages respectifs suivants : 42,4 % (école primaire), 40,9 % (œuvres sociales), 5 % (impôts) en ce qui concerne le district de Délémont ; 34 %, 18,2 %, 4,8 % pour celui des Franches-Montagnes ; 30,1 %, 35,7 %, 4,2 % pour l'Ajoie. Sur l'ensemble du canton, on trouve par conséquent 34,5 % de femmes dans les commissions d'écoles primaires (170 femmes sur 493 personnes), 34,3 % dans les œuvres sociales (99 sur 289) et 4,6 % dans les commissions des impôts (22 sur 479).

Sur les 82 communes consultées, 65 ne comptent aucune femme dans leur commission des impôts.

Dans les commissions de l'école secondaire, ces taux s'abaissent à 13,2 % dans le district de Délémont, 28,6 % dans les Franches-Montagnes, 21,7 % en Ajoie. On constate que plus on monte, moins il y a de femmes tandis que pour les écoles enfantines elles sont au quota de 72,7 %.

Mlle Marie-Josèphe Lachat estime que la publication des enquêtes devrait faire prendre conscience des réalités. Si les femmes et les partis veulent en tirer les conclusions qui s'imposent lors des élections futures, alors elles seront doublement utiles.

Le Gouvernement nomme des femmes

Le Gouvernement jurassien, après avoir consulté des associations féminines, a nommé la commission provisoire du Bureau de la condition féminine. Treize femmes de divers milieux entoureront le BCF.

La commission provisoire aura les tâches suivantes : 1. préparer la législation spéciale instituant la commission du BCF ; 2. conseiller le BCF et soutenir son activité ; 3. donner son préavis sur toutes les questions qui lui sont soumises ; 4. proposer des priorités dans les tâches à accomplir.

D'autre part, le Gouvernement a désigné les représentants de l'Etat dans cinq commissions de l'école secondaire. « Il a notamment veillé à assurer une présence féminine dans ces commissions », dit un communiqué. Or, nous voyons que femmes et hommes se répartissent les places de la façon la plus équitable. On ne saurait exiger mieux ! Serait-ce que l'effet de certaine enquête opère déjà ?

Anne-Marie Steullet

Berne francophone

Un nouvel hebdomadaire

Depuis le mois de janvier, les groupements antiséparatistes, Force démocratique, Groupement féminin de Force démocratique, Sanglier, lancent un journal hebdomadaire intitulé « Le Quinquet ». Bien que les activités du GFFD y soient mentionnées, aucune femme ne fait partie de l'équipe rédactionnelle.

(ams)

Dessin de F. Rätz publié dans le « Quinquet »



Le quinquet était la lampe avec laquelle s'éclairaient autrefois les horlogers de la région.